REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

ESE020

Public	Pré-requis	Durée	Modalités
Référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et agissements sexistes	Etre élu au CSE ou désigné par l'employeur	1 jour – 07 heures	Présentiel

Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap

Résultats attendus

- Comprendre le rôle de référent en matière de harcèlement et agissements sexistes

Objectifs pédagogiques

- Savoir identifier les violences
- Comprendre le rôle de préventeur de l'employeur
- Comprendre le rôle des différents acteurs internes de l'employeur
- Comprendre le rôle des différents acteurs externes
- Maîtriser les étapes du contentieux

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Echanges avec les participants
- Cas pratique
- QUIZZ

Type de validation

Attestation de fin de formation
Certificat de réalisation

Dates et lieux

Agen :
01/07 – 01/10 – 02/12

Périgueux :
04/04 – 17/10

Marmande :
31/03 -14/10

Intervenant

Olivier DECROUX

Tarifs

350 € HT – 420 € TTC

REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

ESE020

Programme

IDENTIFICATION DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL

- L'identification juridique des violences sexuelles et sexistes au travail par le code du travail
- Les infractions sexuelles
- Les violences sexuelles : « Mythes » et réalités
- Les violences sexuelles et sexistes : conséquences en matière de santé et signaux d'alarme
- Les signaux d'alerte d'ordre psychologique et leurs conséquences au travail
- Le regard de l'inspecteur du travail : les éléments factuels en entreprise

L'EMPLOYEUR ENTRE REACTION ET PREVENTION

- L'obligation de prévention de l'employeur
- Les violences sexuelles et sexistes au travail : quel(s) coût(s) économique(s) pour l'entreprise ?
- Le rôle de l'employeur
- Le pouvoir de sanction de l'employeur, l'accompagnement de la victime et des témoins

LE ROLE DES ACTEURS INTERNES A L'ENTREPRISE

- Les fondements juridiques de la prévention à la charge des acteurs internes
- Le rôle du syndicat et du comité social et économique
- Le rôle du médecin du travail, du service de santé au travail et du médecin traitant
- La cellule Ecoute, Veille et Information sur le Harcèlement Sexuel

LE ROLE DES ACTEURS EXTERNES A L'ENTREPRISE

- Les associations : témoignage d'une victime
- Le psychologue du travail
- Le Défenseur des droits
- L'inspection du travail
- L'accueil des victimes d'infractions sexuelles et sexistes dans les commissariats de Police
- L'importance du soutien « informel »

LE CONTENTIEUX

- L'action en justice prud'homale
- L'action en justice pénale
- La réparation en matière prud'homale
- L'audience pénale : sanction et réparation
- La reconnaissance en accident du travail ou maladie professionnelle

VERIFICATION DES CONNAISSANCES

- Un quizz sera réalisé à chaque fin de chapitre afin de valider les connaissances acquises